





Muriel Girault

Adjointe chargée

Pauline Compagno
Agent chargée
de la communicatio

Page 2 - Edito

Page 3/8

- Conseils municipaux

Page 9

- Communauté de Communes

Page 10/11

- Vœux du Maire

Page 12/13

- Finances

Page 14/17

- Urbanisme

Page 18/19

- Enfance - Jeunesse - Education

Page 20

- Bâtiment - Travaux

Page 21/23

- Voirie

Page 24/26

- Sport - Associations sportives

Page 27/33

- Culture - Associations culturelles

Page 34/35

- C.C.A.S.

Page 36/37

- Comité des fêtes

Page 39

- Environnement

Page 40

- Infos diverses

Page 41

- Etat civil

Page 42

- Calendrier des manifestations

Page 43

- Côté pratique

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr accueil@grisy-suisnes.fr WWW.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11 Tél. d'urgence: 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Janvier 2019

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

J'ai l'honneur de vous présenter, en mon nom et celui des conseillers et employés municipaux de GRISY-SUISNES, mes meilleurs vœux de santé et prospérité, bonheur et douceur pour vous et vos proches, pour cette nouvelle année 2019.

Nous avons célébré de façon traditionnelle maintenant, les vœux à la population de notre commune, honorée par quelques invités, essentiellement des élus de communes voisines ainsi que de la communauté de communes ou du canton. Cette rencontre avec les habitants a vu une participation grandissante, et nous n'avions plus beaucoup de places dans notre centre culturel, confortable grâce aux sièges et à l'ambiance conviviale. Les discours ont été limités, et une projection ainsi que des animations par les clubs de danse et la chorale ont agrémenté cette cérémonie. Un grand extrait suit dans ce bulletin.

Ce bulletin va vous permettre de constater que les projets évoqués prennent forme, et que les finances de la commune sont très positives cette année, grâce à une gestion rigoureuse sur tous les postes, mais aussi à des rentrées d'argent ponctuelles mais bienvenues car assez importantes. Ceci nous redonne du « peps » puisque nous avons les moyens de nos projets, ceci sans nous endetter bien évidemment. Le Conseil Municipal va débattre bientôt sur le budget.

Je remercie très sincèrement l'équipe municipale, élus et agents, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour arriver à ce résultat, en vous servant le mieux possible.

Je dois dire un mot sur le contexte national, qui lui n'est pas au mieux. Très factuellement, et pour bien préciser les choses par rapport aux diverses informations dans les médias, nous avons reçu une lettre de politique générale du président de la République, ainsi qu'un courriel de Mme la Préfète assez général aussi, mais s'adressant directement aux Maires en disant compter sur eux, sans toutefois donner de précisions sur les actions attendues.

Je demande à faire jouer mon devoir de réserve sur les évènements qui se produisent dans notre pays. Je ne peux pas être l'animateur d'une réunion, n'ayant aucun pouvoir sur les sujets qui sont abordés.

Si le Président le demande, je suis prêt à mettre à disposition des habitants un livret de doléances, que je transmettrai aux autorités.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2019!

Jean-Marc CHANUSSOT





Conseil Compte rendu du 16 octobre 2018



Antoine Humbert Directeur Général

CONSEIL MUNICIPAL 16 OCTOBRE 2018

Présents:

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROI FT et FFRREIRA.

Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, et RAYNARD.

Absent(s) excuse(s):

M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT M. GALPIN donne pouvoir à M. CARTON Absent(s) :

M. COCHET, M. MUNOZ, Mme LANGLER et M. LE NEDIC.

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire.

En introduction de la séance Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier transmis par Monsieur MASSIN s'excusant de son absence à cette séance et dans lequel il indique son accord pour que la rue issue du projet Galliéni porte le nom de Charles MASSIN, membre de sa famille et ancien maire de Grisy-Suisnes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un second courrier transmis par Madame VAREILLES qui présente ses remerciements au Conseil municipal après le geste de la Commune suite à l'inhumation de son époux au cimetière de Grisy-Suisnes.

RÉVISION DES STATUTS DE LA CCBRC

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20 et suivants ;

Vu la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81; Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux (CCBRC) :

Vu la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 de la CCBRC portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale :

Vu la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 de la CCBRC portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale ;

Vu la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 de la CCBRC portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale ;

Vu la délibération n°2018-118 du 26 juin 2018 de la CCBRC portant sur la révision de ses statuts ;

Vu la délibération n°2018-119 du 26 juin 2018 de la CCBRC portant sur la définition de l'intérêt communautaire

Vu la délibération n°2018-130 de la CCBRC portant sur la révision de ses statuts ;

CONSIDÉRANT que dans la délibération votée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 juin 2018, il y a eu une erreur dans la dénomination de la CCBRC et qu'il a été omis de mentionner dans ses statuts la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours ;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 27 septembre 2018 la CCBRC a rectifié ces erreurs et que le Conseil municipal doit dès lors approuver ces modifications ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le projet de statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Château figurant en annexe avec effet au 1er Juillet 2018.

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur le Maire indique que le vote de cette nouvelle délibération sur les statuts de la CCBRC est nécessaire pour que la CCBRC puisse prendre en charge la cotisation des Villes au SDIS.

Il profite de l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération concernant la CCBRC pour indiquer que la construction du collège de Coubert est en bonne voie. Le financement de la construction du collège revient au département mais l'aménagement des alentours (voirie, réseaux, espace verts) sera mis en œuvre par la CCBRC.

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS: 7 POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 06/03/2018 ;

CONSIDÉRANT les avancements de grades des différents agents communaux et modification de temps de travail hebdomadaires liés aux besoins du service public à rendre aux administrés ;

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28 h 00
2 postes	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00
1 poste	Agent de maîtrise principal	35 h 00
1 poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35 h 00
1 poste	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	30 h 00
1 poste	Adjoint animation	15 h 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la création de sept emplois permanents comme présenté ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur le Maire indique que cette délibération est nécessaire pour adapter administrativement les postes aux évolutions de carrière des agents. Une seconde délibération sera proposée ultérieurement au vote du Conseil municipal afin de fermer administrativement les postes qui étaient occupés.

Conseil

Compte rendu du 16 octobre 2018

ADHÉSION AU MARCHÉ GROUPÉ DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28, CONSIDÉRANT l'obligation de la Commune de procéder à un diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant toute intervention de rabotage, démolition ou recyclage des enrobés.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de Grisy-Suisnes d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'HAP dans les enrobés de voirie, afin de pouvoir contractualiser avec une entreprise sur cette prestation.

CONSIDÉRANT que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération,

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE POUR LA VOIRIE DU PROJET GALLIÉNI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de nommer la voie qui sera créée lors de la réalisation du projet Galliéni et qui desservira les terrains à bâtir référencés sur le permis d'aménager n° 077 217 18 00001.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

CONSIDÉRANT la proposition suivante reçue en séance : Charles MASSIN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ATTRIBUE le nom de « rue Charles MASSIN » à la voie communale crée pour permettre de desservir les terrains à bâtir référencés sur le permis d'aménager n° 077 2017 18 00001,

DIT qu'une plaque indiquant le nom de la voie sera apposée à chaque extrémité de celle-ci,

DIT que cette nouvelle voie sera ajoutée à la liste des voies communales une fois son intégration effective dans le domaine public communal.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PÉRIMÉTRE D'ÉPANDAGE DES BOUES ET COMPOSTS DE BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION SEINE AVAL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, qu'un extrait du dossier d'autorisation du périmètre d'épandage des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval est consultable à l'accueil de la Mairie par le public pendant la durée de l'enquête, soit du 24 septembre à 9 h au mercredi 24 octobre 2018 à 17 h.

Il précise que le territoire de la Commune concerné par ces épandages se situe le long de la voie SNCF côté Chevry-Cossigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral DCSE/BPE/E n°2018/6 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau présentée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) concernant le périmètre d'épandage, dans le département de Seine-et-Marne, des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval d'Achères (78), Vu le dossier d'enquête présenté par le SIAAP,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande formulée par le SIAAP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le SIAAP

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPENDAGE DES DIGESTATS DE MÉTHANISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CVO 77

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, que le dossier de demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation est consultable à l'accueil de la Mairie par le public pendant la durée de l'enquête, soit du 3 octobre 2018 à 9 h 30 au lundi 2 novembre 2018 à 17 h 30.

Il précise que l'enquête publique porte sur le permis de construire d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux et de déconditionnement des biodéchets à Bailly-Romainvilliers, ainsi que sur l'autorisation environnementale d'exploiter cette unité.

La Commune est intéressée par cette enquête car des champs appartenant au territoire de la Commune sont pressentis pour recevoir les digestats issus du processus de méthanisation. Ces territoires se situent le long de la D471, le long de la voie SNCF côté Chevry-Cossigny et entre le chemin des Roses et la D319 à proximité du rondpoint de Coubert.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral DCSE/BPE/IC n°2018/69 portant ouverture d'enquête publique environnementale unique sur le projet présenté par le Centre de Valorisation Organique de Seine-et-Marne (CVO 77) pour être autorisé à créer et à exploiter une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers,

Vu le dossier d'enquête présenté par CVO 77, CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (vote contre M. CARTON)

DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur la demande d'épandage des digestats de méthanisation déposée par CVO 77.

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur le Maire précise que les Villes adhérentes au syndicat mixte d'assainissement des boues (SMAB) sont opposées à l'épandage des digestats sur leur territoire. Cela n'est pas dû à la qualité des digestats répandus, mais à la concurrence induite pour répandre les boues sur les terrains.

BUDGET PRINCIPAL : ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°22/2018 en date du 10/04/2018.

Chaque devis non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative. Les crédits budgétaires affectés sur « dépenses imprévues » serviront à augmenter la capacité budgétaire aux comptes nécessaires ; Des devis rattachés à la section budgétaire d'investissement ont été transmis à la Finance afin d'obtenir une autorisation de crédits supplémentaires.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

			COM	PTES DE DEPEN	SES à réduire	
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	020	Sans	Devis présentés hors prévisions BP2018	- 14 268,31 €
	COMPTES DE DEPENSES à ouvrir					
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	Sans	BATIT - local technique - porte enroulable	+ 1 967.02 €
D	I	20	2051	Sans	2018-2019 logiels HOL + suivi	+ 7 788.00 €
D	I	16	1641	Sans	E8 - échéance 2017	+ 2 360.00 €
D	I	21	21538	Sans	RESO - ave charmes - remplact x 1 EP complet	+ 2 153.29 €

Compte rendu du 4 décembre 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder au vote des transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL: ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°22/2018 en date du 10/04/2018. Chaque devis non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative.

Les crédits budgétaires affectés sur « dépenses imprévues » serviront à augmenter la capacité budgétaire aux comptes nécessaires ;

Des devis rattachés à la section budgétaire de fonctionnement ont été transmis à la Finance afin d'obtenir une autorisation de crédits supplémentaires. Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

			COME	PTES DE DEPEN	NSES à réduire	
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	022	022	Sans	Devis présentés hors prévisions BP2018	- 11 401.90
			COM	PTES DE DEPE	NSES à ouvrir	
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	615231		VOIRIE - carnot X ch. ormeau - miroir x 1	635.32
D	F	011	60632		BATIT - gymnase - défibrillateur - recharges	422.46
D	F	011	60632		BATIT - mairie - défibrillateur - recharges	397.20
D	F	011	6226		BATIT - mairie - audit contrôle alarme	648.00
D	F	011	61558		BATIT - mairie - réparation vidéo accueil	441.96
D	F	011	60633		VOIRIE - cour mairie - panneau place PMR	580.20
D	F	011	615231		VOIRIE - route evry - dépassement enveloppe	6 000.00
D	F	011	615232		BATIT - mairie - audit contrôle alarme	572.6
D	F	011	6156		ADMIN - panneau lumineux - maintenance	1 704.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de procéder au vote des transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'une délibération a été votée le 22 juillet 2014, elle avait, entre autre, pour objet de désigner les élus du Conseil municipal qui doivent siéger au comité de pilotage constitué à l'occasion des travaux de réhabilitation de la Grange le Roi. 2 des 6 membres désignés dans la délibération n'appartiennent plus aujourd'hui au Conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour que deux nouveaux membres puissent être désignés. Madame MARTIN et Monsieur CARTON se proposent. Une délibération sera soumise au vote lors de la prochaine séance pour entériner cette modification.

Madame GIRAULT indique qu'elle transmettra aux membres du comité de pilotage un support de communication au sujet de la Grange le Roi.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'achat d'une parcelle de terrain située le long de la D 319. Une fois achetée la Commune remettra cette parcelle en état naturel.

Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal sur l'opportunité de modifier le taux de la taxe d'aménagement des projets Villemin-Galliéni.

Ce taux est actuellement de 15%. Cette taxe doit permettre de financer les frais de voirie et d'aménagement du quartier ainsi que des structures municipales comme les écoles et les installations sportives. Les élus s'expriment pour maintenir ce taux à 15%.

Aucune autre question supplémentaire n'étant soulevée, la séance se clôture à 21 h 55.

CONSEIL MUNICIPAL 4 DECEMBRE 2018

Présents

Mesdames GIRAULT, ORIOT, EMARRE, ROLET, et LANGLER.

Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, COCHET, MUNOZ, GALPIN, LE NEDIC, et RAYNARD.

Absent(s) excuse(s):

Mme MARTIN donne pouvoir à Mme GIRAULT M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT Mme FERREIRA donne pouvoir à Mme LANGLER

Madame ORIOT a été nommée secrétaire

Approbation des comptes rendus des séances des 11 septembre et 16 octobre à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA GRANGE-LE-ROI

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n°59/2014 du Conseil municipal en date du 22 juillet 2014 approuvant la réhabilitation de la Grange le Roi,

CONSIDÉRANT que cette délibération désignait 6 élus du Conseil municipal pour siéger au comité de pilotage,

CONSIDÉRANT les démissions de Madame Christine BAUDRY et de Madame Caroline CHAPPET du Conseil municipal qui étaient également représentantes de la Commune au comité de pilotage,

CONSIDÉRANT que dans ces conditions il faille pour assurer le bon fonctionnement du comité de pilotage nommer deux nouveaux représentants, CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le Maire de nommer Madame Véronique MARTIN et Monsieur Philippe CARTON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de nommer Madame Véronique MARTIN et Monsieur Philippe CARTON pour siéger au comité de pilotage proposé par la SAFER Ile-de-France à propos de la réhabilitation de la Grange le Roi PRÉCISE que les autres représentants de la commune restent inchangés à savoir Madame Girault, Madame EMARRE, Monsieur CHANUSSOT et Monsieur GALPIN,

PRÉCISE que le reste de la rédaction de la délibération n°59/2014 reste inchangé,

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'INTÉRÊT PUBLIC ID77

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77,

Conseil

Compte rendu du 4 décembre 2018

Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer à ce groupement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFIRME vouloir adhérer au groupement d'intérêt public dénommé ID 77

APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID 77.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

Vu le Code général des collectivités territoriales Vu la délibération n°2018-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne portant modification de ses statuts,

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au SDESM,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM joint à la présente délibération,

TRAVAUX CONCERNANT LE RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2019, RUE ULRICH BRUNNER

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maitrise d'ouvrage publique.

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM);

CONSIDÉRANT l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue Ulrich Brunner

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de mâts et luminaires sur le réseau d'éclairage public de la rue Ulrich Brunner, pour un montant des travaux évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à douze mille quatre-vingt-dix euros H.T. (12 090 € H.T.) soit quatorze mille cinq cent huit euros T.T.C. (14 508 € T.T.C.)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU PROJET GALLIÉNI

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article

Vu le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes souhaite intégrer à son domaine public les voies nouvelles, réseaux d'assainissement et d'éclairage public découlant de la construction de la réalisation de l'aménagement du projet Galliéni,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la convention de transfert des équipements communs entre la société SARL LV et la commune de Grisy-Suisnes, jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur le Maire indique qu'une convention est signée avec l'aménageur. Elle prévoit une rétrocession de la voirie et de divers équipements. La mairie sera très attentive à la bonne exécution des travaux avec une présence aux réunions de chantier. Il rappelle que le réseau d'assainissement est géré par la communauté de communes mais que les biens restent à la Commune et qu'il ne s'agit que d'une mise à disposition des installations. Le réseau d'assainissement sera donc également rétrocédé à la Commune puis mis à la disposition de la CCBRC.

Il précise qu'il existe un point de divergence entre la Commune et la CCBRC sur cette question. Cette dernière souhaite que le réseau d'assainissement lui soit directement rétrocédé par l'aménageur. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas opposé à ce que les services de la CCBRC soient présents aux réunions de chantier et qu'ils en reçoivent les comptes rendus.

ACQUISITION DES PARCELLES C0530, C0522, D0226 et D0031 APPARTENANT AUX CONSORTS HUBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1,

Vu la lettre d'accord reçue le 28 novembre 2018 par laquelle les consorts HUBERT acceptent de procéder à la vente de leurs terrains cadastrés C0530, C0522, D0226, D0031, pour une contenance totale de 1 934 m² pour le prix de deux euros le mètre carré, soit 3 868 € (trois mille huit cent soixante-huit euros),

CONSIDÉRANTI'emplacement des parcelles à acquérir en zones naturelles et la volonté du Conseil municipal de préserver les zones naturelles,

CONSIDÉRANT que cette délibération est nécessaire à la signature d'un compromis de vente entre les parties, Considérant que l'avis des domaines n'est pas requis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C0530, C0522, D0226 et D0031 pour une superficie totale de 1 934 m², au prix de deux euros le mètre carré, soit un montant total de 3 868 euros (trois mille huit cent soixante-huit euros),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens,

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur le Maire indique que certaines des parcelles achetées sont certainement en cours de défrichement. Une fois la Commune propriétaire des terrains elle pourra porter plainte pour atteinte à la propriété. L'achat des parcelles se fera sur le budget 2019.

ALIÉNATION PARTIELLE DES EMPRISES DU CHEMIN RURAL N°23 DIT DE « LA FOLIE » ET DU CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN LATÉRAL »

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n° 45/2018 du 11 septembre 2018 adoptée par le Conseil municipal portant sur l'aliénation partielle des emprises du chemin rural n°23 dit de « la Folie » et du chemin rural dit « chemin latéral »

CONSIDÉRANTqu'il convient d'apporter des précisions sur l'emplacement exact des biens cédés ainsi que sur le montant de la transaction,

CONSIDÉRANT que les biens cédés concernés sont cadastrés à Grisy-Suisnes section C n° 962, 963,964, et 965 pour une surface totale de 92 m², CONSIDÉRANT que la vente se fera au prix de un euro,

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion la Commune souhaite réaffirmer sa volonté de poursuivre la procédure d'aliénation au profit du Département,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de compléter la délibération n°45-2018 en précisant que les biens cédés concernés sont cadastrés à Grisy-Suisnes section C n°962, 963,964, et 965 pour une surface total de 92 m², et que la vente se fera au prix de un euro,

JOINT en annexe de la présente délibération deux plans

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette vente, qui prendra en compte les précisions apportées par la présente délibération,

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION ENTRE GRISY-SUISNES ET LA CCBRC : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-1 et suivant et L5211-5,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 4° de l'arrêté 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du

Compte rendu du 4 décembre 2018

10/12/2016 figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de commune Brie des Rivières et Châteaux, la compétence assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procèsverbal de mise à disposition du service public de l'assainissement pour la commune de Grisy-Suisnes, annexé à la présente délibération.

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX » SUITE A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES »

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'arrêté 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10/12/2016, autorisant la création de la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux;

Vu la délibération de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » n°09/2018 du 04/05/2018, portant répartitions actifs/passifs de chaque budget et affectation des résultats ;

Vu la délibération de la commune n°39/2018 du 27/06/2018, portant avis favorable aux conditions de dissolution exposées dans cette même délibération :

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à disposition de la communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux » les immobilisations, leur amortissement, les emprunts, les subventions et leur amortissement, qui ont été enregistrés sur le compte de la commune de Grisy-Suisnes suite à la dissolution de la communauté de communes « les Gués de l'Yerres » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE les termes du procès-verbal de mise à dispositions des biens ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document prenant effet au certifié exécutoire de la présente :

AUTORISE en tant que de besoin d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

REVERSEMENT DES EXCÉDENTS AU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA CCBRC

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n°65/2016 du conseil municipal du 8 novembre 2016 adoptant les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Vu la délibération n°32/2017 du conseil municipal du 2 mai 2017 décidant la dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31/12/2016 ;

Vu la délibération n° 67/2017 du conseil municipal du 10 octobre 2017 portant intégration et affectation des résultats au budget principal comme suit : R001 / affectation de 424 885,51 € d'excédent d'investissement au budget principal 2017 et R002 / affectation de 86 650,40 € d'excédent de fonctionnement au budget principal 2017.

CONSIDÉRANT que depuis le 1er janvier 2017, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la CCBRC;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de transférer une partie des excédents à la CCBRC notamment pour assurer la continuité des programmes d'investissement comme cela était prévu lors de la prise de compétence. CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible d'obtenir les résultats des services assainissement de chacune des Communes composant la CCBRC,

CONSIDÉRANT l'excédent d'exploitation annuel de 125 000 euros du service assainissement transféré par la commune de Grisy-Suisnes,

CONSIDÉRANT que la CCBRC disposera d'un excédent généré par la situation financière du service de 350 000 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de transférer la somme de 100 000 € (cent mille euros) à la CCBRC au nom du transfert des excédents d'assainissements,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce transfert seront inscrits par décision modificative au budget de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur le Maire énumère les futures dépenses qui seront dans l'avenir affectés au budget assainissement de la CCBRC : rénovation réseau d'assainissement rue de Bougainville, travaux station d'épuration de Grisy, participation à la rénovation de la station d'épuration de Soignollesen-Brie. A la vue de ces futurs aménagements une participation au budget assainissement de la CCBRC est justifiée. Monsieur le Maire indique regretter de ne pas avoir pu obtenir, malgré ses demandes, les comptes des services assainissements des autres communes.

Il précise que le début des travaux rue de Bougainville est prévu pour le 15 janvier.

BUDGET PRINCIPAL: RECUPERATION DES EXCEDENTS SUITE A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES » DECISION MODIFICATIVE N°4

Dans le cadre de la dissolution de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » au 1^{er} janvier 2017, les budgets annexes dédiés des communes sont clos au 31 décembre 2016 (hors dispositif de gestion transitoire) et les communes ont chacune récupérer les résultats de clôture.

Vu l'arrêté 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10/12/2016, autorisant la création de la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux ;

Vu la délibération de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » n°09/2018 du 04/05/2018, portant répartitions actifs/passifs de chaque budget et affectation des résultats ;

Vu la délibération de la commune n°39/2018 du 27/06/2018, portant avis favorable aux conditions de dissolution exposées dans cette même délibération ; Considérant l'impact budgétaire lié à l'intégration des excédents de la communeuté de communes « Les Gués de l'Yerres » au budget principal de la commune ;

Il est présenté aux membres du conseil municipal les opérations d'ouvertures de crédits budgétaires comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ouvertures de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

COMPTES DE RECETTES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	001	001	SANS	récupération excédent investissement ccgdy	1 072 874.77 €
R	F	002	002	SANS	récupération excédent fonctionnement ccgdy	170 829.11 €

BUDGET PRINCIPAL: REVERSEMENT PARTIEL DES EXCEDENTS SUITE A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES » DECISION MODIFICATIVE N°5

Dans le cadre de la dissolution de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » au 1er janvier 2017, les budgets annexes dédiés des communes sont clos au 31 décembre 2016 (hors dispositif de gestion transitoire) et les communes doivent décider avant la fin de l'année 2017 du devenir des résultats. Elles peuvent en effet décider de les transférer à la communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux », notamment pour assurer la continuité des programmes d'investissement comme cela était prévu lors de la prise de compétence. Néanmoins, il ne s'agit que d'une faculté et non d'une obligation.



Compte rendu du 4 décembre 2018

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°123 en date du 26 décembre 2016 de dessaisissement de compétences de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres (CCGY) à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10/12/2016, autorisant la création de la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux ;

Vu la délibération de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » n°09/2018 du 04/05/2018, portant répartitions actifs/passifs de chaque budget et affectation des résultats ;

Vu la délibération de la commune n°39/2018 du 27/06/2018, portant avis favorable aux conditions de dissolution exposées dans cette même délibération;

Vu la délibération de la commune n°39/2018 du 27/06/2018, et notamment son article 6 par le quel la commune de Grisy-Suisnes s'engage à reverser une part d'excédent à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » pour un montant défini de 961 920.00 € ;

Il est présenté aux membres du conseil municipal les opérations d'ouvertures de crédits budgétaires comme suit :

			COM	PTES DE DEPEN	SES à ouvrir	
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	10	1068	OPFI	reversement excédent investissement ccgdy	961 920.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ouvertures de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

REMARQUES SUR DELIBERATION:

Monsieur GALPIN suggère de dépenser les excédents de façon maîtrisée afin de limiter la hausse des impôts.

Monsieur le Maire souligne que la bonne gestion de la CCGY permet aujourd'hui le partage de ces excédents de gestion.

BUDGET PRINCIPAL: REVERSEMENT PARTIEL DES EXCEDENTS DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » DE LA COMMUNE DE GRISY-SUISNES DECISION MODIFICATIVE N°6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°65/2016 du conseil municipal du 8 novembre 2016 adoptant les statuts de la Communauté de Communes « Brie Rivières et Châteaux » ;

Vu la délibération n°32/2017 du conseil municipal du 2 mai 2017 décidant la dissolution du budget annexe assainissement au 31/12/2016;

Vu la délibération 67/2017 du conseil municipal du 10 octobre 2017 portant intégration et affectation des résultats au budget principal comme suit :

R001 / affectation de 424 885,51 € d'excédent d'investissement au budget principal 2017 et R002 / affectation de 86 650,40 € d'excédent de fonctionnement au budget principal 2017.

CONSIDERANT que depuis le 1er janvier 2017, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes « Brie Rivières et Châteaux » :

CONSIDERANT la volonté des élus à transférer une partie des excédents à la communauté de communes

« Brie des Rivières et Châteaux », notamment pour assurer la continuité des programmes d'investissement comme cela était prévu lors de la prise de compétence.

Il est présenté aux membres du conseil municipal les opérations d'ouvertures de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à ouvrir							
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant	
D	I	10	1068	OPFI	reversement excédent investissement ASST	100 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ouvertures de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique

Monsieur le maire revient sur la différence des situations que l'on peut observer entre les Communes de la CCBRC à propos de leur réseau d'assainissement. Si le prix de l'eau potable à Grisy-Suisnes a connu une hausse de 3 à 4%, le prix de l'eau à Ozouer-le-Voulgis devrait connaître une hausse de 60% afin de rattraper les retards d'entretien constatés sur le réseau. L'entretien du réseau d'Ozouer-le-Voulgis était effectué en régie dans des conditions d'entretien qui auraient permis à l'ARS de porter plainte, ce qui cependant n'arrive jamais. A coubert la hausse pourrait être de 33% et à Evry-Grégy de 25%. Le maire d'Ozouer-le-Voulgis a cependant obtenu un sursis dans la hausse du prix de l'eau sur sa commune bien que des travaux pour un montant de 2 millions d'euros soient prévus.

Monsieur MOREL précise que la répartition des taxes n'est pas harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CCBRC et que cela devrait être fait progressivement.

Madame GIRAULT indique que la commune a reçu une dotation du CAR (Contrat d'aménagement régional) d'un montant de 750 000 € au titre de la construction de la nouvelle cantine scolaire. Pour le même dossier une demande de DETR sera transmise aux services de l'Etat pour un montant de 400 000 €

A propos du projet de La Grange le Roi, Madame GIRAULT précise que des négociations sont en cours avec la société ECT qui verse des « indemnisations » pour les désagréments subi lors des travaux. La société propose une somme versée à la commune de 100 000 €. Des négociations ont permis de faire monter ce chiffre à 130 000 €.

Les négociations étant toujours en cours ce chiffre pourrait encore évoluer.

Monsieur COCHET demande à ce que des poubelles soient ajoutée dans le centre-bourg et que les lampadaires soient rechargés par des panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, il indique que des riverains de la rue de Melun se plaignent des désagréments liés à la hausse du trafic routier sur cet axe.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la réception d'un recours contre la modification n°3 du PLU, ce qui occasionnera des frais d'avocat, probablement pour un montant de 15 000 € comme lors du dernier recours.

Aucune autre question supplémentaire n'étant soulevée, la séance se clôture à 22 h.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LE PORTAGE DES REPAS

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux propose un service de **portage de repas** aux personnes de 60 ans et plus ainsi qu'aux personnes justifiant d'un problème de santé ou de mobilité.

Dans le cadre d'un contrat avec une entreprise spécialisée, le service assure la livraison à domicile des repas en liaison froide. Les menus sont élaborés par des spécialistes

de la nutrition selon un cahier des charges rigoureux et prennent en compte les pathologies des bénéficiaires (diabète, régime sans sel...) à l'exception des allergies alimentaires.

Les livraisons ont lieu le matin du lundi au vendredi pour les repas du jour et le vendredi pour le week-end. Un choix de menu est proposé sur papier, il suffit d'entourer le repas choisi et de remettre le document au livreur.

Comment en bénéficier ?

En contactant le 01 60 66 67 10 ou isabelle.rozeaux@ccbrc.fr.

Le repas est au tarif unique de $8,6 \in$ avec la participation de la Communauté de Communes à hauteur de $1,67 \in$, soit un coût de $7 \in$ pour le bénéficiaire.

Une collation du soir est également possible - en supplément du potage livré avec le repas du midi - pour 1,42 €. Vous pouvez vous rapprocher de votre caisse de retraite ou du Conseil départemental (01 64 14 77 77) pour une aide financière.



TRANSPORT SENIOR

Accessible à tous, les personnes du territoire de 65 ans et plus, deux lignes de navette seniors sont disponibles entre les communes d'Ozouer-le-Voulgis, Courquetaine, Coubert et Grisy-Suisnes et les communes de Solers, Soignolles-en-Brie, Cordon et Evry-Grégy. A destination du marché de Brie-Comte-Robert, celles-ci permettent de se rendre au marché, en plein coeur de ville.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants du territoire âgés de 65 ans et plus.

Comment en bénéficier ?

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit d'être présent devant la mairie ou à l'arrêt de sa commune muni de sa carte d'identité le vendredi matin à 9 h (sauf le 4ème vendredi du mois).

L'AIDE A DOMICILE

Vous recherchez une aide ponctuelle ou régulière afin de faciliter votre quotidien, vous pouvez contacter le service d'Aide à Domicile au : 01 60 66 67 10 ou nous contacter par email.



La Communauté de Communes vous propose l'intervention d'une aide à domicile ou d'une auxiliaire de vie spécifiquement formée. Elle aide celles et ceux qui ont des difficultés à accomplir les gestes simples du quotidien (aide au lever, au coucher, à la toilette - sauf au lit -, aux courses, aux démarches administratives...).

Notre action s'adresse à tous sous condition d'une prescription médicale. Notre approche sociale nous permet plus particulièrement de répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles et de leurs enfants qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou permanentes (naissance, maladie, accident, perte d'autonomie, handicap, décès d'un conjoint, isolement...)

Avant toute intervention, une évaluation est réalisée à votre domicile. Elle permet de mieux connaître votre situation, vos besoins, et de préciser les aides que nous allons vous proposer.

Sur simple demande, un agent mandaté par la Communauté de Communes se rendra chez vous, pour établir un dossier.

Notre activité exclut tous les actes relevant de la compétence d'un professionnel de santé.

Vœux du Maire Janvier 2019



Madame la Députée.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Mesdames et Messieurs les Maires, vice-Présidents, Elus, chers collègues,

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat, gendarmes et pompiers que je salue particulièrement pourleur dévouement en ces temps troublés, employés municipaux,

Présidents d'associations, commerçants et artisans,

Mesdames, messieurs,

Je vous remercie tout d'abord très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation, et un merci particulier à nos élus intercommunaux, départementaux et nationaux sur qui nous comptons régulièrement dans nos actions, et qui ont fait le choix d'être parmi nous.

L'an dernier nous vous avions présenté des projets d'envergure qui devaient être réalisés dans les deux ou trois années à venir.

Les premiers projets étaient des projets d'urbanisation rendus nécessaires si nous ne voulons pas que notre population continue de baisser et que nos classes soient fermées par manque d'effectif. Les lotissements prévus sont des lotissements à taille humaine et adapté à notre commune et à ses besoins en termes de population.



- Lotissement Villemain
- Lotissement Gallieni

Ces deux premiers projets ont pris un peu de retard suite à des recours portés par certains riverains de ces projets, recours essentiellement motivés par intérêt personnel.

Malgré cela ils verront le jour sur l'année 2019. Nous avons déjà rencontré les futurs habitants du projet Gallieni qui, à lui seul, devrait amener une dizaine d'enfants scolarisés sur la commune.



- Lotissement l'Orme au Loup
- La Réhabilitation du centre-Bourg avec l'installation de commerces et d'autres projets comme un centre médical, un espace de « co-working » ou des appartements. Ce projet d'envergure a commencé par l'achat sur fonds propres d'une parcelle de 2000 m² donnant sur la place communale. Ce projet structurant pour notre commune nécessite une réflexion approfondie, une recherche de partenaires et des financements importants. C'est la raison pour laquelle il mettra sans doute 2 ou 3 ans avant d'être réalisé.

Le deuxième axe de notre développement prévoyait la construction d'un nouveau restaurant scolaire, le nôtre étant sous-dimensionné depuis déjà plusieurs années et ne permettant pas de faire déjeuner les enfants dans de bonnes conditions.

Cette année a été une année d'études, de résolution de problèmes administratifs et d'urbanisme mais surtout de recherche de subventions. Nous sommes très heureux de vous annoncer que nos efforts ont payé puisque nous avons déjà reçu une première subvention de la part de la région Ile de France d'un montant de 750 000 €, que nous attendons une deuxième subvention de la part de l'Etat qui devrait s'élever à 300 000 €, au titre de compensations, et que nous avons l'espoir de bénéficier également du nouveau contrat du département pour les villes de plus de 2000 habitants. Ces trois subventions cumulées financeront plus de 50% du projet.

En voirie, nous vous avions présenté l'aménagement futur du carrefour Sadi Carnot, carrefour redouté par tous, les conducteurs de bus et poids-lourds en particulier. Nous avons commencé par la démolition de l'affreux transformateur puis d'une maison appartenant à la commune, pour permettre ensuite en 2019 d'aménager la chaussée et les trottoirs et autres zones de stationnement pour une sécurisation optimale de tous les usagers.

Toujours en voirie, nous avons aménagé nos 6 arrêts de bus sur la ligne régulière 40-21 pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, obligation règlementaire. Les coûts de ces travaux s'élèvent à 100 000 € dont 70% subventionné par « Ile de France Mobilités ».

Nous avons aussi réalisé le revêtement du dernier tronçon de la rue Gallieni.

Autre projet d'importance, la réhabilitation de la Grange le Roy. Ce site de 70 ha, le long de la RD 471, est actuellement une friche aux sols dégradés et au château délabré. Le projet, porté par la SAFER, porte une double ambition :

- Le remblaiement d'une partie du site par apport de terres inertes et rendre réalisable une nouvelle exploitation agricole de noyers et de bois d'énergie
- La restauration du château qui pourrait abriter des collections permanentes d'art contemporain et une fondation d'art numérique.

Les travaux ont d'ores et déjà commencé depuis 2 mois et voilà les prochaines étapes :

- Novembre à Décembre 2018 : Défrichement
- Janvier à Mars 2019 : Préparation du chantier
- Avril 2019 à 2023 : Apports de terre pour la réalisation du modèle, végétalisation et plantation de noyers
- 2023 : Fin des travaux.

D'autres réunions publiques et informations spécifiques vous seront proposées tout au long du chantier.

Nous tenons à préciser que ce projet profitera directement à l'économie locale avec la création d'emploi grâce aux activités agricoles du verger et au développement culturel et touristique. Ce projet nous permettra même de financer une liaison douce (voie piétonne



et cyclable) entre Cordon-Suisnes-Grisy-La Grange le Roi et aussi le futur collège que fréquenteront nos enfants qui sera situé tout proche à l'entrée du village de COUBERT.

Autres projets pour 2019:

- L'aménagement du carrefour entre le RD35 (Ave Mal Joffre) et la D319. La solution semble être l'installation d'un feu tricolore pour réguler la vitesse des véhicules et sécuriser le passage des véhicules venant de GRISY et du hameau de Suisnes, route très fréquentée depuis la mise en service de la déviation de BCROBERT. La demande est faite auprès du Département, concerné par les deux routes.
- La rue de Bougainville à Suisnes va bénéficier de travaux de voirie : revêtement, trottoirs et aménagement pour la circulation. La commune attendait pour effectuer ces travaux que la Communauté de Communes ait voté les travaux d'assainissement pour cette rue puisque la compétence assainissement lui a été transférée en 2017, date de la création de la nouvelle Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux ». Le montant des travaux de voirie dont la commune a la charge s'élève à 184 000 €, qu'il faut doubler par celui pris en charge par la CCBRC, soit environ 360 000 €.
- Nous n'oublions pas l'entretien et l'esthétique de nos rues en poursuivant l'enfouissement des réseaux, rue après rue. Une grande partie de la rue de Verdun en bénéficiera cette année, ce qui coûtera à la commune plus de 140 000 € correspondant au reste à charge.

Vous avez pu constater l'installation d'appareils de pratique de sport individuel près du stade, très demandés par les jeunes et les sportifs. Pour compléter ces appareils, un équipement est à l'étude depuis quelques temps, un « City-Stade », dispositif sportif très en vogue actuellement dans de nombreuses communes qui se sont équipées. Nous postulons bien sûr pour obtenir des subventions, et déciderons de l'implantation si nous arrivons à nos fins.

- Nous réfléchissons à la rénovation de notre cimetière communal, avec un enrobé dans les allées, des aménagements des contre-allées, une reprise des très anciennes tombes, un accès pour Personnes à Mobilité Réduite, le tout pour une enveloppe budgétaire de plus de 350 000 €, qui sera bien évidemment répartie sur plusieurs années.
 - Nouveau PLU:

Nous avons entamé une révision complète de notre PLU avec le Cabinet « INGESPACES » pour répondre à une mise en conformité de notre document par rapport notamment au Schéma Directeur d'Île de France, ainsi qu'aux différentes évolutions règlementaires du code de l'urbanisme.

Nos communes rurales sont maintenant très contraintes en possibilités d'extension des zones urbaines, et nous devons nous conformer aux lois sur la densification.

Ce document modifié permet à l'équipe municipale de répondre aux besoins et aspirations des habitants, qui peuvent être très différentes d'une commune à l'autre.

- Réhabilitation de la ferme de Suisnes

Nous avons identifié dans le patrimoine communal des bâtiments « remarquables », et notamment les fermes typiquement briardes. La mutation de la ferme du hameau de Suisnes, avec un concept par un aménageur de livraison en gros œuvre à aménager par les acquéreurs, qui est en train de connaître un essor national, permet une optimisation économique et écologique de la réhabilitation. Nous luttons toujours et encore contre les installations illicites, le défrichement et le remblaiement des zones naturelles.

Je remercie les propriétaires fonciers de ces petites parcelles qui nous proposent maintenant l'acquisition au prix de référence SAFER, permettant ainsi de juguler les installations sauvages.

La procédure sur la grande parcelle lieu-dit « Le Verdun », menée par la commune et qui avait permis une condamnation des occupants est suivie de près par le groupe de travail dit « cabanisations », et je remercie vivement notre Sous-Préfet Nicolas de Maistre pour sa très forte implication dans le soutien de notre équipe d'élus. La commune de GRISY-SUISNES continue les acquisitions, et nous appelons à l'aide sur ce volet financier. Un 3GIP » vient d'être mis en place par l'Union des Maires, sous la houlette du Président Guy Geoffroy.

D'autres actions vont se poursuivre sur 2019 avec la Préfecture, comme l'enfouissement « Coudras ».

Une réflexion est en cours depuis plusieurs années pour l'embauche d'un policier municipal, car toutes ces actions demandent un énorme travail administratif ainsi qu'une présence sur le terrain, travail que nous ne pouvons bien évidemment pas demander à la Brigade de Gendarmerie de Coubert, qui gère sept communes.



Avant de passer la parole au Président de notre nouvelle Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux », permettezmoi de remercier, pour tout l'immense travail qui est fait quotidiennement pour rendre la vie des Grisyssoliens plus agréable, les employés municipaux, du secrétariat, à la technique et voirie, aux écoles et cantine, les bénévoles de toutes les vingt-quatre associations communales, et encore un grand merci à toute l'équipe des Elus Municipaux, qui consacrent de très nombreuses heures



sur leur temps personnel pour faire fonctionner la commune et tenter de satisfaire les habitants. Mesdames et Messieurs les Elus Nationaux, voilà bien les acteurs de la vie communale, et s'il vous plait, respectez-les! Merci également à nos deux associations, l'ensemble vocal de Grisy-Suisnes, la clé des chants, et l'école de danse de Grisy pour leur prestation de grande qualité et l'animation de cette cérémonie.

Pour nos lecteurs, le diaporama illustrant ces vœux se trouve sur notre site : http://www.grisy-suisnes.fr/la-mairie/vie-municipale-et-elus/voeux-du-maire-2019 et de nombreux sujets évoqués ci-dessus sont repris en détails dans ce même bulletin.

Au nom du Conseil Municipal de GRISY-SUISNES et de tous les acteurs de la vie de notre commune, je vous souhaite une année de santé et bonheur pour vous et vos proches en 2019!

Finances





Muriel Girault Adjointe chargée

Pauline Compagno

L'équipe municipale ne manque pas de projets et souhaite investir pour l'avenir et la prospérité de notre commune. Les dotations et autres compensations diminuent d'année en année et il faut se battre pour obtenir des subventions. Une gestion stricte et rigoureuse est donc nécessaire pour que nos finances soient saines, que l'on puisse emprunter si besoin et que notre capacité d'autofinancement nous permette de réaliser nos projets d'investissement.

DEPENSES

Il existe deux sortes de dépenses :

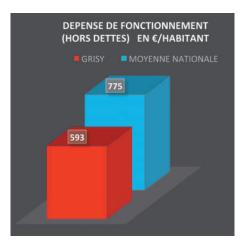
- Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Si l'on doit essayer de les minimiser, l'équilibre est cependant délicat car leurs diminutions ne doivent pas nuire à la qualité des prestations rendues aux habitants.
- Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une augmentation de la valeur du patrimoine de la collectivité (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure). Si ce n'est pas au prix d'un endettement excessif ou d'une taxation hors normes, la commune a toujours intérêt à investir et donc à maintenir ses dépenses d'investissement à un niveau aussi élevé que sa santé financière le lui permet.

FONCTIONNEMENT:

Après deux années de hausse des dépenses de fonctionnement (2015 et 2016), nous avons mis en place un ambitieux programme de réduction des charges.

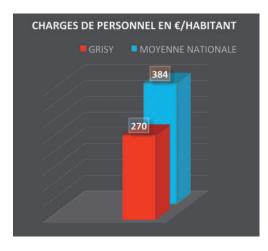
Ce programme a porté ses fruits puisque nous avons réduit de 16% nos dépenses de fonctionnement soit 280 000 € d'économies et dépensons 24% de moins par habitant que la moyenne nationale des communes de notre strate. L'effort s'est fait en interne et nous pensons ne pas avoir dégradé la qualité des services apportés. Nous estimons que nous avons atteint les limites de ce programme et que, si nous continuons à surveiller ces charges de très près, nous ne pouvons plus continuer à les réduire dans de telles proportions pour les années à venir.





Tous les postes de dépenses ont été étudiés et diminués mais l'effort s'est particulièrement porté sur les charges de personnel. Depuis la mise en place de notre programme, ce poste de dépenses a progressivement diminué et la somme annuelle attribuée pour ces charges est 30% inférieure à la moyenne nationale des communes de 2000 à 3500 habitants.

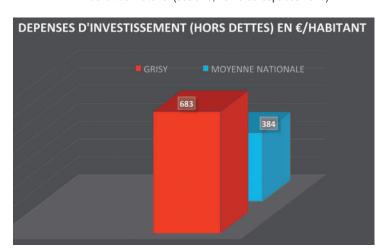


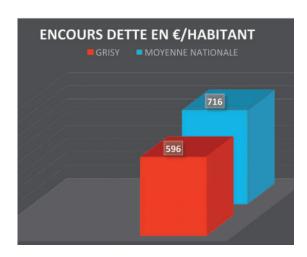


INVESTISSEMENT:

Nous investissons presque deux fois plus que la moyenne des communes de notre strate. Les principales dépenses d'investissement en 2018 ont concerné :

- La révision du PLU
- Les études pour la construction de notre nouveau restaurant scolaire
- Les enfouissements de réseaux
- L'entretien de nos bâtiments publics
- La mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des 6 arrêts de bus de notre ligne régulière
- L'entretien de la voirie
- L'achat de matériel (scolaire, voirie ou espaces verts)





RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €/HABITANT

Et ceci avec un endettement modéré puisque nous avons un encours de dette de 596 €/habitant pour Grisy-Suisnes contre 716 €/habitant sur l'ensemble des communes de notre strate.

RECETTES

FONCTIONNEMENT:

Ce contrôle de la dépense nous permet de rester dans la moyenne nationale concernant les prélèvements fiscaux malgré une baisse régulière des dotations de l'Etat. Grisy-Suisnes étant considéré comme une commune riche, nos dotations sont deux fois inférieures à la moyenne des autres communes.



Nos recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- De la taxe d'aménagement : 71 205 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 600 068 €
- De la cession de biens communaux : 376 700 €
- Du versement par l'Etat du FCTVA : 518 769 € (arriérés de plusieurs années versés sur 2018)

Les subventions en 2018 sont bien en deçà du montant budgété. Cependant comme mentionné dans le discours des vœux de M. le maire, nous attendons des subventions très importantes sur 2019 pour la construction de notre restaurant scolaire pour une somme globale de plus d'un million d'€.

Le bilan financier 2018 est largement excédentaire aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ce qui nous permettra d'auto-financer une grande partie des projets qui vous ont été exposés en page 10 et 11 et ainsi conserver notre capacité d'emprunt pour les années à venir.

Urbanisme





ean-Marc Chanussot

Anne-Marie Amar Agent chargée de l'urbanisme



DECLARATIONS PREALABLES

N° DOSSIER	IDENTITÉ	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non opposition
DP1-77217-18-00029	Madame GAVARD NADINE 9 Bis avenue du Maréchal Joffre 77166 GRISY-SUISNES	B0961 0009B Avenue DU MAL JOFFRE superficie: 912 m²	Travaux sur construction existante	23/07/18
DP1-77217-18-00030	Monsieur MARNE Xavier 14 rue Robert Miton 77166 GRISY-SUISNES	D1129 14 rue Robert Miton superficie: 492 m²	Edification d'une clôture, Clôture avec muret de 0.80 m et 1.15 m de clôture alu couleur gris zinc + portillon de 1.80 m gris	04/09/18
DP1-77217-18-00031	Cabinet G.E.F.A 5 Allée Benjamin Franklin 77252 Brie-Comte-Robert Cedex	B0632; B0633; B1500; B1501 Rue DE VERDUN superficie: 1054 m²	Division terrain	04/09/18
DP1-77217-18-00032	Madame CARTON Marylise 6 Rue Arthur Chaussy 77166 GRISY-SUISNES	C0838 6 rue Arthur Chaussy superficie: 1059 m²	Travaux sur construction existante	04/09/18
DP1-77217-18-00033	Madame MAILLET Virginie 2 Rue des Fleurs Pavillon 7 77166 GRISY-SUISNES	B0822 2 rue des Fleurs superficie: 2914 m²	Travaux sur construction existante	04/09/18
DP1-77217-18-00034	Madame NIELLEZ CECILE 8 rue Valoise 77166 GRISY-SUISNES	C0132 8 rue Valoise superficie: 308 m²	Travaux sur construction existante	06/09/18
DP1-77217-18-00035	Madame ROIZEN Christiane 5 rue de Melun 77166 GRISY-SUISNES	D0862 7 Rue DE MELUN superficie: 1581 m²	Autre division foncière, Division en vue de construire	20/09/18
DP1-77217-18-00036	Monsieur BOUCREUX Michel 21 Rue Saint Médard 77166 GRISY-SUISNES	B0514; B0987 15 Rue MADAME HEGOT superficie: 245 m²	Travaux sur construction existante, Ravalement en peinture marque CHROMATIC CH10039 BEIGE POIX	20/09/18
DP1-77217-18-00037	Monsieur VIGNAUD Pascal 14 rue Jean Nicot 77166 GRISY-SUISNES	B1460 14 Rue JEAN NICOT superficie: 1000 m²	Nouvelle construction, Bassin en matériaux composites ne nécessitant aucune structure maçonnée. Système de sécurité aux normes.	10/10/18
DP1-77217-18-00038	Madame NOLIN VIRGINIE 13 rue de Verdun 77166 GRISY-SUISNES	B0677; B0806; B1502; B1503; B1529 GRISY Changement d'une porte d'e superficie: 822 m²		10/10/18
DP1-77217-18-00039	Monsieur FORGET Jean-Pierre 8 Rue du Général de Gaulle 77166 GRISY SUISNES	E0624 8 Rue DU GEN DE GAULLE superficie: 455 m²	Travaux sur construction existante	03/12/18
DP1-77217-18-00040	Monsieur AISSANI Abderezak 1 rue Robert Miton 77166 Grisy-Suisnes	D1142 SUISNES superficie: 500 m²	Edification d'une clôture; Travaux sur construction existante, Création d'un portillon ainsi que 2 types de clôtures	19/12/18
DP1-77217-18-00041	Monsieur SAMAR Laury 8 rue Robert Miton 77166 GRISY-SUISNES	D1126; D1135 SUISNES superficie: 500 m²	Edification d'une clôture; Travaux sur construction existante, Création d'un portillon ainsi que 2 types de clôtures	19/12/18
DP1-77217-18-00042	Monsieur ERATHIS 9, bis rue du Général Leclerc 94520 Mandres-les-Roses	E0670 0011 Rue DES VIGNES superficie: 250 m²	Ravalement	06/12/18
DP1-77217-18-00044	Madame GUYONVERNIER Claudine 4, avenue des Frênes 77166 Grisy-Suisnes	B 1019 4, avenue des Frênes superficie: 0 m²	Création d'un lot à bâtir	19/12/18
DP1-77217-18-00045	LES ECURIES D'ARION 2, rue du Général de Gaulle 77166 Grisy-Suisnes	ZM0023 2, rue de Général de Gaulle superficie: 10000 m²	Création d'un abri de jardin	19/12/18
DP1-77217-18-00046	Monsieur BOUCREUX ARNAUD 2, ALLÉE DES MARRONNIERS 77166 GRISY-SUISNES	B1044 2, Allée DES MARRONNIERS superficie: 742 m²	Edification d'une clôture, Construction d'un mur	19/12/18

@ A noter dans vos répertoires :

Une adresse mail unique pour le service urbanisme : urbanisme@grisy-susines.fr



PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de Permis	Date de dépôt	Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
		M. PEREIRA Mario		
PC1-77217-18-00002	09/03/18	27, rue de la Libération	27, rue de la Libération	Travaux sur construction existante
		77166 Grisy-Suisnes		existante
		M. MIMOUNA Nour		
PC1-77217-18-00003	07/04/18	6, rue Felix Terrier - Hall 36	47, rue de la Libération	Travaux sur construction existante
		75020 PARIS		CAISIAITIC
		M. BOUGUE Franck		
PC1-77217-18-00005	08/06/18	2, ter rue de la Coudras	2, ter rue de la Coudras	Nouvelle construction - maison individuelle
		77166 Grisy-Suisnes		
		M. BOUGUE Franck		
PC1-77217-18-00005/1		2, ter rue de la Coudras	2, ter rue de la Coudras	Modification des tuiles
		77166 Grisy-Suisnes		
		M. KIOYO Raphaël		N
PC1-77217-18-00008	03/08/18	1, rue Legrand	2, ruelle de Cherelle	Nouvelle construction - maison individuelle
		77170 Coubert		maioon marriadelle
		M. MASSON Bertrand		
PC1-77217-18-00009	31/08/18	2, bis rue de la Coudras	6, rue de Bougainville	Travaux sur construction existante
		77166 Grisy-Suisnes		CAIGIGING
		M. FERNANDES Kévin		N
PC1-77217-18-00011	16/10/18	10, ter avenue du Château	chemin des Guigners	Nouvelle construction, Maison individuelle
		77220 Gretz-Armainvilliers		Walson marriagelle
		Madame LECLERC Magali		Nouvelle construction, Maison individuelle
PC1-77217-18-00012	22/11/18	10, impasse Champêtre	16, rue du Général Leclerc	
		77166 Evry Gregy sur Yerres		



Pour nous trouver, c'est tout simple ! Nous sommes juste en face du Musée de la Rose

> - GRISY MATERIAUX rue de la Gare 77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38 Portable : 06 33 49 67 31

Mail: grisymateriaux@orange.fr



Site internet : www.grisy-materiaux.fr

Vente aux professionnels et particuliers

FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE GROS OEUVRE

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

Livraison dans la journée sur chantier ou à domicile

Ouvert du Lundi au Vendredi : 7h -12h / 13h30-17h30 Samedi : 7h30-16h00 sans interruption Urbanisme

LA GRANGE LE ROY

UN RENOUVEAU POUR LE DOMAINE DU CHATEAU LA GRANGE-LE-ROY



Après 30 ans de déshérence, le château de La Grange-le-Roy et son domaine vont pouvoir retrouver une nouvelle jeunesse grâce au projet de réhabilitation et de revalorisation initiée par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). Ce site d'exception et ses 70 hectares vont entrer en chantier dès 2019 pour une durée de 5 ans.

LE FUTUR VISAGE DU DOMAINE



Création d'une exploitation agricole de 21 ha de noyers et de 5 ha de bois de chauffage. Mais aussi...

- La préservation de 10 ha de milieux naturels dont 4,3 ha de zones humides
- Restauration de 7 mares
- Création de 6 240 m² de zones humides et de 4 mares

Projet à l'étude



Réhabilitation du château qui pourra abriter des collections d'art contemporain et une fondation d'art numérique. Mais aussi...

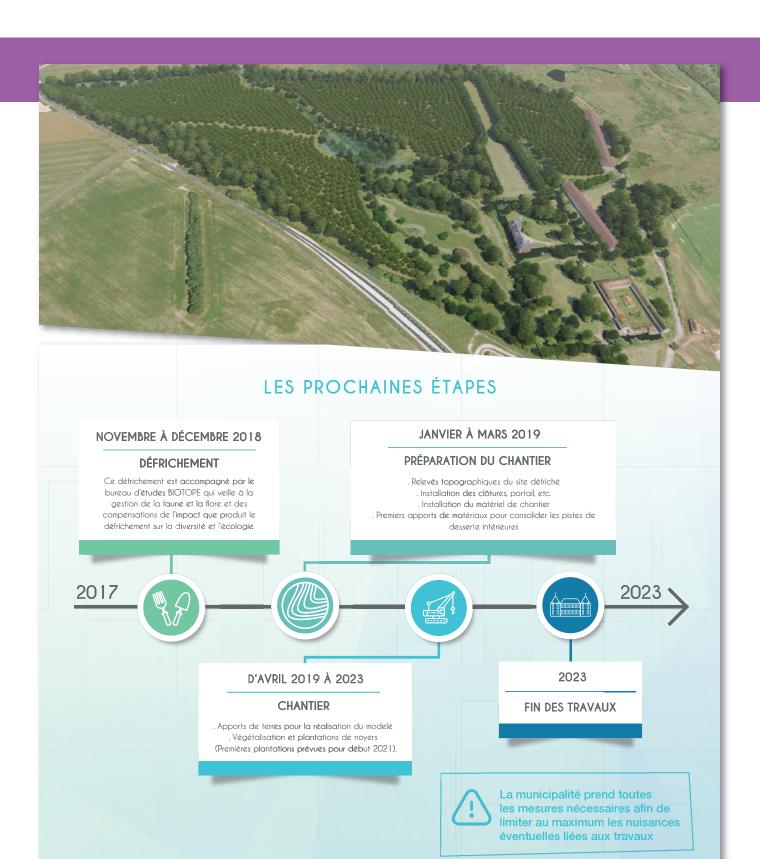
- Ouverture d'une résidence d'artiste dans l'ancien corps de ferme du château
- Construction d'un hôtel



Un projet qui profitera directement à l'économie locale avec :

- La création d'emplois grâce aux activités agricoles du verger
- La création d'emplois liée au renouveau culturel et touristique
- Le développement de l'attractivité touristique et culturelle de Grisy-Suisnes

Par ailleurs, le projet sera autofinancé par les différentes activités du domaine.



CONTACT

Place de la Mairie - BP 1 77 166 Grisy-Suisnes 01 64 05 90 03 accueil@grisy-suisnes.fr

www.grisy-suisnes.fr



Enfance Jeunesse Education



Ario Fener Plannin



ean-Marc Chanusso

Marie-France Blan Agent chargée

Elisa Mongeau Agent chargée



Ecole maternelle "La Ruche"

Cette année nous travaillons sur les maisons. La maison du conte « Hansel et Gretel » décore l'entrée de la classe d'Isabelle et les élèves de Muriel ont fait des maisons en pain d'épice.

Chez Sylvie les maisons sont installées dans le décor de Noël et les petits de chez Fabienne ont un style architectural bien à eux.







PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE MILLE PAGES

Christine et Catherine ont régalé tous les élèves avec le tapis narratif BOUCLES D'OR ET LES 3 OURS





La Protection Maternelle et Infantile (PMI) à l'école maternelle

Comme tous les ans un bilan de santé est organisé par le Président du conseil départemental pour les Moyennes Sections. Il est réalisé à l'école par une infirmière qui effectue un test de dépistage auditif, visuel et des tests de langage. Les résultats sont communiqués par écrit aux parents. Séverine notre infirmière de PMI était à l'école le lundi 10/12 et jeudi 13/12, tous les enfants (nés en 2014) ont pu bénéficier de ces examens gratuits.

Coopérative scolaire

Vos dons à la coopérative ainsi que la subvention municipale nous permettent d'organiser des activités «supplémentaires » à l'école. Depuis de nombreuses années Mme Laudou avait la lourde responsabilité d'être la mandataire de la coopérative. Elle a souhaité passer la main, et depuis la rentrée Mme Chanourdie et Mme Laplace ont repris son rôle.

Nous la remercions pour son implication et sa rigueur dans la gestion de cette association.

Les manifestations qui suivent sont des exemples des activités financées par la coopérative scolaire :

Spectacle à l'école

Nous avons débuté l'année en musique avec le spectacle « Le Bal des Millenotes! », flûte, guitare, batterie ... tous les enfants (et les adultes) ont bien dansé.

Solidarité

Merci à tous pour les dons au TÉLÉTHON, l'école maternelle a pu envoyer 375 euros de dons à l'AFM - TELETHON. Cette année encore nos pâtisseries ont fait fureur et votre générosité était au rendez-vous.

C'est avec un peu d'avance que la Père Noël a livré ses cadeaux, tous ont découvert avec plaisirs de nouveaux jeux, livres pour les classes.



Sont concernés :

Pour la maternelle :

- Les enfants nés en 2016 entrant en maternelle
- Les nouveaux arrivants sur la commune
- Une fois l'inscription effectuée en mairie, la Directrice invitera les parents à visiter l'école avec leur(s) enfant(s).

Pour l'élémentaire :

- Les enfants déjà scolarisés en grande section à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits.
- Pour les nouveaux enfants, venir s'inscrire en mairie.

Pour les deux écoles, se présenter en mairie, mi-janvier 2019, avec les pièces suivantes :

- le livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires;
- un justificatif de domicile.

Pour toutes les inscriptions, elles s'effectuent en Maire à partir du 16 Janvier 2019, tous les mercredis et jeudis de 9 h 30 à 12 h.



Brevet des collèges

La Cérémonie du Brevet des Collèges a eu lieu le Samedi 7 Octobre 2018.

Les collégiens qui ont réussi leur examen en juin dernier, ont été invités par la mairie.

52 collégiens ont reçu une récompense, et ont pu échanger autour d'une boisson et de friandises.

Nous leur souhaitons de réussir dans leurs orientations scolaires.

Trophées de la Jeunesse (7 octobre 2018)

Sept enfants, membres de deux associations de Grisy-Suisnes ont été mis à l'honneur cette année pour leur résultat en compétition et leur implication dans la vie du club. Ils méritent d'être cités :

- Tennis Club: Natan CHRETIEN et Evann MASSON
- Tennis de Table : Samuel CARVALHO, Ludovic GEA, Mathieu GOUJAT, Tom NIELLEZ et Romain VIZCAINO.

La cérémonie s'est terminée autour du traditionnel verre (sans alcool) de l'amitié, occasion donnée à tout le monde de partager un moment convivial avec une partie de la jeunesse grisyssolienne.



Bâtiments Travaux



René Morel Adjoint

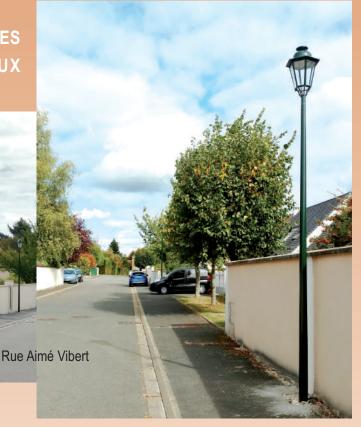


J. P. Cadet déférent Technique



Bienvenue à Thomas SAMOEY qui a rejoint l'équipe technique de Grisy-Suisnes le 1er octobre 2018

INSTALLATION
DES
LAMPADAIRES
COMMUNAUX







voirie



n J. P.



nilippe Carton Idjoint chargé Re I de la voirie



Porte vélo boulangerie



Porte vélo cimetière



Panneau d'affichage libre à Suisnes



Voirie Gallieni



Sanicrotte Ormeau



Mise aux normes des 6 abris bus pour personnes à mobilité réduite



Pourquoi changer nos méthodes de gestion des espaces communaux ?

Depuis quelques années, nous avons constaté les conséquences néfastes des méthodes d'entretien des voiries et des espaces verts :

- Baisse de la qualité des rivières
- Baisse du niveau et de la qualité de la nappe phréatique de Champigny
- Disparition d'espèces végétales...

La municipalité a décidé d'intégrer progressivement une méthode plus respectueuse des différents espaces.

Nous mettons en place des modes de gestions afin, par exemple, d'éviter le ruissellement de produits chimiques dans la rivière, de permettre à certaines espèces comme les orchidées sauvages, les primevères, les coquelicots de recoloniser certains milieux.

1) le désherbage :

- Obligation de désherbage mécanique (binette, scarificateur, brosse rotative) sur les espaces publics afin de limiter le rejet de produits chimiques. Cette réglementation a pour conséquence une pousse plus importante d'herbes sur les trottoirs puisque les méthodes alternatives ne permettent pas d'arracher la racine des plantes. Cependant elles contribuent à une meilleure biodiversité et à un rejet minimal de produit chimique dans les nappes phréatiques.
- -L'abandon des sélectifs sur certains gazons permet à des espèces, comme la primevère sauvage, de recoloniser leurs milieux naturels.

A savoir : La nappe phréatique est alimentée essentiellement par l'infiltration des eaux de surface et des cours d'eau. C'est la raison pour laquelle la qualité des eaux de surfaces est étroitement liée à l'eau que nous consommons.

2) Les tontes :

- La tonte en mulching (tondre en broyant le gazon) permet de ne mettre aucun déchet vert en déchetterie et donc de supprimer les problèmes de mise en décharge (jus de compost, dégagement de CO2 ...). De plus le mulching apporte de l'engrais naturel au gazon.
- Adapter la fréquence de tonte au milieu permet d'améliorer la biodiversité faunistique et floristique de ces sites. Espacer les tontes dans un milieu comme les grands réages permet à certaines espèces végétales disparues comme les orchidées sauvages ou les insectes utiles, comme les coccinelles, de recoloniser le milieu.

3) Exemple d'intégration aux travaux communaux :

Les végétaux choisis sont tous adaptés au milieu afin de limiter au maximum l'arrosage et par conséquent la consommation d'eau.





Chenille

Attention à la Chenille processionnaire du pin.

Description:

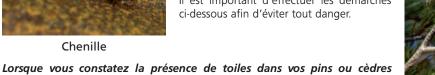
Depuis quelques années, les pins et cèdres sont attaqués par une chenille.

Les risques sont importants pour les humains et les animaux.

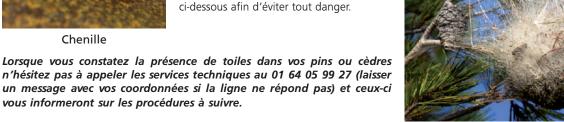
En effet la chenille dégage des poils urticants au moment de la procession (descente des chenilles afin de s'enterrer dans le sol).

Cette procession s'effectue de la fin de l'hiver jusqu'au printemps.

Il est important d'effectuer les démarches









vous informeront sur les procédures à suivre.

Chenille « pyrale du buis »

Attention à la Pyrale du buis

Description:

Depuis quelques années, les buis sont attaqués par une chenille appelée « pyrale du buis ».

Il n'y a pas de risque sur l'homme ou les animaux, le danger concerne l'arbuste lui-même.

En effet la chenille se nourrit des feuilles, privant ainsi le végétal de photosynthèse et entrainant sa perte après quelques mois.

Symptômes:

1er étape : On observe des toiles au niveau du feuillage.

2^{ème} étape : Les arbustes changent de couleurs, le feuillage devient jaune. 3^{ème} étape : On observe des chenilles sur le feuillage et dans l'arbuste. 4^{ème} étape : Le buis n'a plus de feuille et présente un aspect mort.

Cela ne veut pas dire que l'arbuste est mort,

il peut rester des bourgeons, le traitement chimique peut s'avérer

encore efficace



Aspect d'un buis en fin d'infestation

Moyens de luttes :

- 1) Méthode préventive : Il faut installer des pièges à phéromone à proximité des buis (vente en jardinerie), ce qui permettra de capturer les papillons et stoppera le cycle de reproduction pour l'année suivante. Cette méthode est efficace en cas d'infestation modérée.
- 2) Méthode curative: Une fois que l'on a repéré les premiers signes, il faut passer un insecticide (vente en jardinerie), en respectant les consignes du fabricant. Pulvériser le produit sur le feuillage et à l'intérieur de l'arbuste. Il est préférable de le faire en fin de journée afin d'éviter de toucher d'autres populations comme les abeilles.

Pour tout renseignements vous pouvez joindre les services techniques de la mairie au 01 64 05 90 03 (laisser un message avec vos coordonnées si la ligne ne répond pas).

Sport Associations sportives



Elisa Mongeau Agent chargée

Qu'est-ce que le Ju-jutsu Mushinryu?

Un art martial sympa dans un club convivial, près de chez vous

Marre de ne pas réussir à vous motiver à reprendre le sport ? D'être essoufflé en courant après le bus ? D'avoir peur quand vous rentrez chez vous trop tard le soir ? Ou juste besoin de vous défouler dans un lieu convivial ?

Si vous souhaitez vous remettre au sport pour être en meilleure santé, apprendre un art japonais traditionnel ou améliorer votre capacité à vous défendre, venez essayer le Ju-jutsu Mushinryu!

Quel que soit votre âge, vos particularités physiques (douleurs, incapacités, etc.) nous nous adaptons pour que tout le monde puisse pratiquer avec l'intensité qui lui convient.

Que vous cherchiez juste une activité sympa non loin de chez vous, ou que vous recherchiez la performance physique et martiale, pas de soucis, vous aurez des partenaires de pratique avec qui évoluer et vous motiver!

Et si vous arrivez dans le 2^{ème} semestre de l'année, vous aurez évidemment droit à une énorme réduction en ne payant que : 60 € Vous pourrez ainsi tester le ju-jutsu dans notre club convivial et participer à nos diverses activités (sorties, repas, stages), avant de voir si vous avez envie de continuer avec nous l'année suivante!

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site :

https://jujutsu-grisy-suisnes.fr/

Pour venir essayer, contactez-nous via:

Notre page Facebook : Ju-jutsu Mushinryu Grisy-Suisnes Par téléphone : Marvin 06 25 78 12 86

Lieux de pratique :

Dojo de Grisy-Suisnes, derrière l'école élémentaire Dojo de Moissy-Cramayel (Seulement si vous êtes inscrit à Grisy. Nous contacter pour les horaires.)

Horaires de Grisy:

Lundi: 20 h 15 - 21 h 30 - Mercredi: 21 h 15 - 22 h 15

Samedi: 11 h 30 - 13 h 30





Un début de saison en douceur

les judokas ont repris l'entraînement de façon très assidue en ce début de saison sportive. Nos minimes, cadets ont repris le chemin des compétitions. Toutes nos félicitations à Mlle Louise BRANDT qui est montée sur la première marche du podium au challenge de Pontault Combault. Elle représente également le Judo Club de Grisy-Suines avec Mathieu BUCHOU au Tournoi de l'Aube à Troyes. En ce début d'année 2019, ce sera à nos plus jeunes judokas de rejoindre la compétition dans de nombreux interclubs.

Toujours dans un but d'échange, de convivialité et de partage, nous poursuivons nos entraînements en commun, avant chaque période de congés pour les adolescents et adultes avec les clubs de Chevry Cossigny, Fontenay Trésigny et Verneuil l'Etang. Ce dernier nous a accueillis chaleureusement au mois de décembre.

Les membres du bureau et le professeur David Maire, se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2019! Claire Marandin, Présidente du Judo Club Grisy Suisnes

Gabin, jeune collégien de 11 ans et demi résidant à GRISY-SUISNES, a parmi ses hobbies, le football.

Sport qu'il pratique assidûment avec son papa et ses copains, sur le terrain de foot prévu à cet effet près du gymnase.

Il a souhaité rencontrer Monsieur le Maire, afin de lui faire part d'une demande qui lui tient tout particulièrement à cœur : installer des filets pour les petits buts du stade.

Monsieur le Maire et une élue ont reçu Gabin le 15 décembre dernier.

Gabin a présenté son projet avec beaucoup de motivation et de détermination.

Il a bénéficié d'une écoute très attentive de la part des

élus présents qui lui ont promis de soutenir sa demande devant le conseil municipal lors de la présentation du prochain vote du budget.

Monsieur le Maire a également expliqué à Gabin lors de cet entretien, comment fonctionne la répartition et le bon fonctionnement du budget dans une commune, et que tout projet budgété, ne pouvait être accepté qu'après le vote du conseil municipal.





Toute l'équipe de Salsenio vous souhaite une excellente année 2019.

Découvrez notre programme et venez retrouver l'équipe SALSENIO.

LE MARDI

De 20 h 00 à 21 h 30 : SALSA avec Olivier

LE JEUDI

De 17 h 30 à 18 h 30 : BREAKDANCE (débutants) avec Cédric De 18 h 30 à 19 h 30 : BREAKDANCE (intermédiaires) avec Cédric

De 19 h 30 à 21 h 00 : ZUMBA avec Sissi

De 21 h 00 à 22 h 30 : ROCK et DANSES DE SALON

avec Irène et Dom

LE SAMEDI

De 14 h 00 à 15 h 00 : ZUMBA Enfants avec Aurélie

Informations et inscriptions auprès de Jacqueline au 06 60 27 53 56

Tous nos cours ont lieu à la salle polyvalente de Grisy-Suines.



ZVMBA

« LE BIEN ÊTRE POSTURAL » LE STRETCHING POSTURAL® A GRISY-SUISNES



Une technique corporelle globale à action multiple : préventive, complémentaire curative.

... Le STRETCHING POSTURAL® pour garder le moral , C'est la bonne solution pour chasser les tensions....

Contact: Nicole 06.86.80.31.67 bien-etrepostural@laposte.net



6 06 73 54 59 26

"Ma priorité, vous dépanner"

Artisan plombier

3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes

Carrosserie - Peinture - Entretien



AUTO - MOTO

TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT 77166 GRISY-SUISNES

TEL.: 06 76 35 77 96

Sport Associations sportives

Stage d'aikido et passage de grade

Le 17 octobre, les membres de l'association Midoriryu ont assisté à un stage d'aikido animé par le maitre Tsuneo ANDO Shihan (8 eme Dan Yoshinkan Aikido Japon : site internet https://www.aikidoryu.or.jp/en/about-ryu/about-tsuneo-ando/) à Londres. Etaient présents également des grands maîtres britanniques de Yoshinkan Aikido notamment David RUBENS Sensei (7 eme Dan) et Terrance HARRISON Sensei (6 eme Dan).

Le stage s'est déroulé dans une très bonne ambiance avec du travail sérieux sur différentes techniques d'aïkido et de maitrise du corps. ANDO Shihan a souligné l'importance d'utiliser les hanches et le gros orteil pour générer puissance et fluidité dans les mouvements. Pour démontrer ses propos il nous a émerveillés avec sa technique, sa puissance et sa grâce, nous montrant ce qui est possible après de longues années de pratique rigoureuse. S'entrainer avec des gens très divers, de toutes tailles, âges, et niveaux était très gratifiant. Après cinq jours de pratique studieuse et intense, Ali GHANCHI (instructeur principal du l'association Midoriryu) a réussi l'examen de 4 de l'association de ANDO Shihan, RUBENS Sensei et HARRISON Sensei.

Prochain Stage : peut-être au dojo de Grisy-Suisnes ?

Pour assister à un cours d'essai gratuit ou plus de renseignements : veuillez nous contacter au 06 46 25 15 45 ou par email : Yoshinkan.midoriryu@gmail.com

Association Midoriryu

Cours d'aïkido et Ashtanga Yoga

Cours familiaux : (enfant accompagné par un majeur) : samedi 9 h 30 à 10 h 30 Cours de débutant : (à partir de 16 ans) : dimanche 10 h 30 à 11 h 30

Cours avancé / Yoga et méditation : dimanche 11 h 30 à 13 h



Une 1ère année réussie et une 2ème florissante, voilà comment résumer l'activité débutante de notre chorale.

Le bouche à oreille et nos prestations (vœux du Maire, scène ouverte et un concert à EVRY organisé par notre chef de Chœur, Lionel) ont suscité des vocations.

Nous avons, cette saison, quasiment doublé l'effectif.

Les détails vous seront communiqués ultérieurement.

Nous avons créé une activité « technique de chant » d'une demi-heure deux fois par mois qui a rencontré beaucoup de succès auprès de nos choristes.

Nous sommes conviés à plusieurs manifestations

Centenaire du 11 novembre, vœux du Maire en janvier 2019, scène ouverte à EVRY en février 2019, Victoire du 8 mai, concert à l'église d'EVRY en juin.

Par ailleurs, nous nous réjouissons d'organiser pour la 1^{ère} fois à Grisy, une soirée concert/karaoké

le samedi 11 mai 2019 en soirée à la salle polyvalente.

La chorale pour nous, c'est avant tout, un vrai plaisir de se retrouver chaque

lundi, un vrai moment de partage, de convivialité et de détente.

Le chant choral vous tente ?

Le chant choral vous tente?

Nous vous invitons à participer ou à assister dès maintenant,
à une répétition le lundi soir à partir de 20h30

salle Françoise COURBOIN.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter un des membres du bureau :

Françoise 06 85 31 66 01 - Catherine 06 18 93 83 15 - Nadine 06 65 12 18 80





Au Coeur de Soi

L'équilibre et le bien être pour tous

Sandrine DELHOMME

06 73 18 98 71 Consultations sur RV

Cabinet privé

HYPNOSE - SOPHROLOGIE

Certificat Professionnel Inscrit au RNCP Certifiée Maître Praticienne en Hypnose

9 Rue Paul Doumer 77166 GRISY SUISNES



www.centre-hypnose-brie-77.com www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

Culture Associations culturelles

MERE TERESA ORBER STANFORM TO THE TERESA ORBER STANFORM TO THE TERESA TO

MÈRE TÉRÉSA

AVEC CATHERINE SALVIAT, SOCIÉTAIRE HONORAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE • En toile de fond, la misère. Pour la combattre Mère Teresa aura soulevé des montagnes... Soldat de l'Eglise, elle aura fait montre d'une incroyable capacité « d'executive woman » au service de Dieu pour surmonter les obstacles et remplir sa mission : s'engager corps et âme auprès des « plus pauvres d'entre les pauvres ».

① samedi 2 février à 20h30



LA « SAINT VALENTIN» AUTREMENT ...

Soirée et dîner en tête à tête. Bénédiction des couples.

🕖 samedi 16 février à 19h00



LA CABANE: LE CHEMIN DU PARDON

Mac, un homme en deuil, reçoit une invitation personnelle et mystérieuse pour aller à la rencontre de Dieu à un endroit appelé « La Cabane »...

① vendredi 15 mars à 20h30 • samedi 16 mars à 15h00



CONFÉRENCE - TÉMOIGNAGES

Des membres de la l'Association Lazare, qui développe et anime des appartements partagés avec des personnes sans domicile fixe, et de l'Association le Rocher, qui mène des actions éducatives et sociales au service des habitants des quartiers urbains en difficultés, témoigneront de leur expérience humaine et spirituelle.

🥖 jeudi 4 avril à 20h30



JÉSUS L'ENQUÊTE

Lee Strobel, journaliste d'investigation et athée, est confronté à la conversion de son épouse au christianisme. Afin de sauver son couple, il se met à enquêter sur la figure du Christ, avec l'ambition de prouver que celui-ci n'est jamais ressuscité... • D'après le best-seller mondial, tiré de l'histoire vraie de Lee Strobel.

🕖 vendredi 12 avril à 20h30 • samedi 13 avril à 15h00



MARIE DE NAZARETH

Film épique réalisé en 2018 sur la vie de Marie, mère du Christ, depuis son enfance jusqu'à la résurrection de Jésus.

vendredi 10 mai à 20h30 • samedi 11 mai à 15h00



BÉATRICE BOURGES / PMA - GPA - BIOÉTHIQUE, QUELS ENJEUX POUR L'AVENIR ?

Béatrice Bourges fait de l'accompagnement individuel et collectif et du coaching en entreprise. Elle a été très impliquée dans la création des grands mouvements sociétaux, pour la défense de la famille et de la civilisation. Elle nous aidera à découvrir les enjeux qui se cachent derrière les nouvelles lois de bioéthique.

jeudi 16 mai à 20h30





DU CENTRE SAISON 2019



Chaque mois une conférence, un film ou une pièce de théâtre au Centre Culturel Notre-Dame des Roses organisés par le Pôle Missionnaire Brie-Sénart





Culture Associations culturelles





Noël

au Musée

8 et 9 décembre 2018



Dans le cadre du festival, l'association a proposé plusieurs animations à la demande des représentants du département

- le jeudi 5 juillet 2018 conférence « Bougainville et les Roses » (Marie-Pierre Morel) suivie d'une démonstration de greffage (Alain Cochet)
- le dimanche 8 juillet 2018 découverte du musée et dégustation de produits à base de rose.

le vendredi 15 mars à 19 h 30

Conférence « Bougainville et les roses » et visite du musée

entrée libre/participation au chapeau. Nombre de places limité, sur réservation au 06 82 45 09 64

A ne pas manquer

les 15 et 16 juin FLEURS EN FETE/6ème édition

et **le 16 juin** brocante





Venez peut-être rencontrer L'âme sœur, en participant à un événement original et plein de surprises...

rochain rendez-vous

La Brie et ses environs

Trois ans après avoir lancé son concept de renco

ce n'est pas tourné manège une séparation douleureuxe, nan cay ressemble in rout car, à boude est boucke. In trois a boude est boucke. In trois m'artendais pas à tomber sue cinquantaine de couples. Once, quand elle a créé s'on concept », celui de mettre en concept » celle a créé s'on concept », celui de mettre en concept » celle a créé s'on concept ».

de ma vie »

Le jeudi 14 février 2019 pour "la Saint-Valentin"





Carine, la bonne fée des amoureux

Suivez toute notre actu. sur Facebook: Le Salon Grisy-Suisnes

Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes Contactez Carine: 06 47 05 61 72

Association SHANA

"Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon " Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon ADOPTION: 06 62 26 72 71 - association-shana.com





POUR TOUTES ADOPTIONS:

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi Tél.: 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 Élisabeth: 06 52 96 60 07 site internet : www.refuge-chats-perdus.fr

Nous sommes régulièrement à la recherche de familles d'accueil.

Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations, contactez-nous du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h au: 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07 - par mail: rcp91330@gmail.com

Votre DON vous donne droit à une réduction fiscale.

66% de votre don est déductible de vos impôts à concurrence de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple un don de 40 € ne vous coûte que 16,60 €



Nombreux chatons disponibles

Des ateliers d'initiation aux technologies 3D ont été proposés aux adultes et aux enfants à la bibliothèque. Les classes de CM1, CM1-CM2 et CM2 et la classe de BTS DATR du Lycée Bougainville sont également venues.

Chacun a pu apprendre à créer des objets en 3 dimensions grâce à des outils de modélisation, des stylos et imprimantes 3D.

La cabine de téléportation, conçue par les bibliothécaires et les animateurs, a permis aux visiteurs d'être scannés en 3D dans un espace donné de la bibliothèque. Puis leur buste a été imprimé en 3D dans une autre pièce, leur permettant ainsi de se téléporter dans l'univers de leur choix ! L'évènement a été proposé par le collectif Wheeldo, financé par la médiathèque départementale et animé avec la collaboration de la Communauté de Communes.





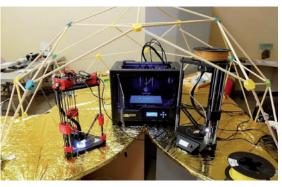


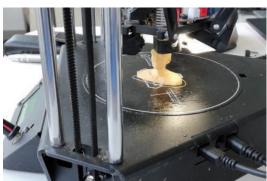
Manipulation du scan. La téléportation commence ...











La machine infernale de téléportation et les différents univers où se faire téléporter











Atelier de modélisation : on dessine en 3D!















Culture Associations culturelles



HOMMAGE PLUVIEUX, A NOS POILUS GLORIEUX

Le lundi 11 novembre 1918, l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale était signé à RETHONDES.

Quel temps faisait-il lors de ... la signature de l'armistice ?

Une fraîche journée d'automne

Des conditions anticycloniques d'automne règnent sur la France. Les pressions atmosphériques sont fortes. Le ciel est couvert dans le nord-ouest du pays. Au petit matin, les brumes sont fréquentes dans le Sud-Ouest et les brouillards épais dans le Nord-Est. Les températures sont relativement basses avec quelques gelées blanches. **2° à PARIS.**

Lors de la signature à 5 h 15 du matin, le temps est brumeux et frais. (source météo France)

Le 11 novembre 2018, le centenaire de la signature de l'armistice était commémoré à GRISY-SUISNES, Quel temps faisait-il lors de... la cérémonie du CENTENAIRE ?



Une matinée pluvieuse et venteuse d'automne

Les conditions anticycloniques ont été prédominantes excepté sur le Sud-Est et la Corse qui ont été touchés par de fréquents épisodes méditerranéens. Le nord du pays, a connu un ensoleillement remarquable. Excepté le Sud-Est, vous serez forcément sous la pluie ce week-end. Un week-end très instable est à prévoir. Il y aura également beaucoup de vent, le ressenti des températures sera donc froid. (source météo France)

Les caprices de la météo n'ont pas entamé notre détermination à honorer dignement les valeureux poilus de ce lointain conflit qu'il ne faudra jamais oublier.

EUX, presque 5 hivers dans le froid, sous la pluie, la neige, dans la boue ...

Ils méritaient bien qu'on leur offre, sous une pluie battante :

La bénédiction à ND des Roses - Les voix de la Chorale du village - La Plantation de 100 bleuets géants en bois - De belles céramiques tricolores au carré militaire - Les notes de l'harmonie des Gués de l'Yerres - Les discours - Les gerbes de fleurs originales - Le lâcher de 100 ballons tricolores.

NOUS, quelques heures sous les parapluies dans des vêtements bien chauds...

Notre mérite n'avait rien de comparable, mais ce fût un grand soulagement de nous retrouver au sec, dans la salle polyvalente, autour d'un savoureux cocktail offert par la Municipalité.



FOIS MERCI à TOUS LES ACTEURS de cette matinée commémorative

BRAVO à Madame DUPONT Enseignante de la commune pour son travail de témoignage confectionné avec les enfants :

Une magnifique gerbe tricolore en papier crépon déposée au monument aux morts.

Nous leur avons remis le diplôme du centenaire.



Michel LE NEDIC Président des Anciens Combattants











A NOS DISPARUS BLOT MAURICE CHEVRY NARCISSE
COCHET HENRI
CREVOT LOUIS
DELAHAIE EDOUARD
GAUTIER JACQUES
GASSER JULIEN
GASSER LEON
JOUAS GEORGES JOURS GEORGES

JOURET LUCIEN

LAVIGNE CHARLES

MATHIEU RENE

MIGNOT MAURICE

PERMICHAUD ALPHONSE PEYREFITTE ADRIEN ROUSSEAU ERNEST TABARD EMILE RIBOULET GEORGES VENARD ANDRE

1914-1918





















Catherine Oriot Adjointe

Elisa Mongeau Agent chargée

La permanence CCAS a lieu en Mairie tous les mardis de 14 h à 16 h. Contact : 01 64 05 99 88

ou par mail: elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr

Madame NEEL, conseillère juridique, vous reçoit sur rendez-vous les 2ème vendredi et 4ème mercredi de chaque mois dans les locaux de la mairie à titre gratuit.

Bourse aux jouets



Une bourse aux jouets est prévue, le samedi 11 Mai 2019 de 10 h à 17 h.

Elle permet aux enfants de pouvoir vendre leurs jouets et repartir avec une petite cagnotte pour renouveler leurs jouets.

Conférence 2018



Après le succès de la conférence sur la « nutrition » au mois de Juin 2018, et à la demande des participants, une nouvelle conférence sur le « sommeil » est prévue le 12 février 2019 de 14 h à 16 h

à la Salle Madame Hégot.







Le CCAS a distribué

146 tickets jeunes



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT:

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél.: 01 64 05 95 76



c.c.A.S.

Le repas des anciens

Le repas des séniors s'est déroulé au Chalet du Moulin à Chailly-en-Bière. Il y a eu 76 participants. Il sera renouvelé l'année prochaine.









LESALON

Conseil en Image Rencontre

> NOUVEAUTÉ ! Avec ou sans rendez-vous

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être

- CARTE DE FIDÉLITÉ -- NOS ENVELOPPES CADEAUX sur tous nos services à partir de 25 euros

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi Carine, et toute son équipe vous remercient de votre confiance, et de votre fidélité, et vous souhaitent une très belle année 2019.

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE



Suivez toute notre actu. sur Facebook: Le Salon Grisy-Suisnes

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 05 90 62 - Portable: 06 23 77 38 58

Comité des fêtes



Martine EMARRE

Présidente



La météo peu clémente, pluie et froid, n'a pas réussi à décourager les enfants les plus téméraires.

Accompagnés de leurs parents, ils ont pu admirer un magnifique feu d'artifice, tiré au pied du beffroi, puis, le Père Noël est apparu à la fenêtre de la mairie pour saluer petits et grands.

Les yeux, tous brillants et encore plein de ce spectacle féerique, les enfants ont accompagné le Père Noël jusqu'à la salle polyvalente où les attendaient un goûter et des animations préparés par l'équipe de bénévoles du Comité des fêtes.

Bien sûr, le Père Noël a prêté une oreille attentive aux doléances des enfants et leur a offert un cadeau à chacun.

Pour réchauffer tout le monde, un chocolat chaud a été servi, accompagné de madeleines, chouquettes, jus de fruits, clémentines et bonbons.

Des sculptures de ballons ont été remises aux enfants ravis de repartir avec des petits chiens, des épées, des cœurs et autres objets magnifiquement exécutés.





Cette année, le magicien BIPBIP nous a fait l'immense surprise de venir réaliser des tours de magie époustouflants pour le plus grand plaisir des enfants.

Cette fin d'après-midi s'est déroulée dans une ambiance agréable et joyeuse.

Vers 19 h, les enfants et leurs parents sont repartis la tête pleine de belles images et les mains pleines de bonbons et sucettes magiques.







Les préparatifs de Noël ont commencé

le week end du 24 et 25 novembre au

Marché de Noël de Grisy

organisé, dans le gymnase, par le Comité des Fêtes.



C'était un moment à partager en famille. Les enfants ont pu rencontrer et parler avec le Père Noël, et même faire une photo et repartir avec des bonbons. Les grands ont pu faire leurs emplettes de Noël.

Différents stands présentaient aux visiteurs, bijoux, miels, champagne, spiritueux artisanaux, maroquinerie, hôtels à insectes, décorations de Noël et autres objets d'arts fabriqués manuellement.

Le point restauration, tenu par les bénévoles du Comité des Fêtes, a proposé son fameux sandwich raclette, ses délicieuses crêpes, des viennoiseries, du chocolat chaud à l'ancienne, du vin chaud, du café ainsi que des boissons fraîches qui ont ravi petits et grands.

Malheureusement, la météo ne nous a pas permis de proposer les animations enfants qui devaient avoir lieu en extérieur (poneys, structures gonflables et karting).

Nous adressons un grand merci aux exposants, aux visiteurs toujours plus nombreux et aux bénévoles sans lesquels ces deux jours magiques n'auraient pas eu lieu.





Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages
Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat

Venez vous renseigner

2 Rue du Général de Gaulle CORDON 77166 GRISY-SUISNES Téléphone : 06 62 36 60 41 Téléphone : 06 70 13 79 74 ecuriesdarion@gmail.com









Environnement







DEJECTIONS CANINES(Article R632-1 du Code Pénal)

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui il faut : 10 jours de pluie 5 passages de poussettes 17 passants distraits 4 enfants jouant au ballon

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



EN CAS DE NON RESPECT
DE L'INTERDICTION,
L'INFRACTION EST PASSIBLE
D'UNE CONTRAVENTION DE 1^{ERE} CLASSE :

35 €

Ramasser les crottes de son chien est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen.

RAMASSER, CE N'EST PAS S'ABAISSER.

C'est une preuve de civisme avec une dimension morale.

Un geste simple, avec un sac ramasse-crottes. Facile, rapide, ni vu ni connu, la main reste propre et le trottoir aussi.



Sur la commune, des distributeurs de sacs à crottes sont mis gratuitement à votre disposition.

Prière de les utiliser uniquement pour la propreté des rues.

MERCI d'avance.

Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un petit coin de verdure pour un pique-nique ou simplement s'asseoir et se détendre, de devoir faire du slalom entre les excréments ? Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs !

NOUS DEVONS ETRE SENSIBLES A LA PROPRETE DE NOS ANIMAUX, NOUS EN SOMMES RESPONSABLES. RESPECTONS. DANS LA MESURE DU POSSIBLE L'ESPACE ET LES LIEUX QUE NOUS PARTAGEONS.



Infos diverses





félicitations à Valérie et Thomas qui sont avrivés 3ème au concours des galettes de Seine-et-Marne





Les principaux changements pour les inscriptions sur les listes électorales :

- Les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'au 6 ème vendredi précédant le scrutin.
- Pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

CEREMONIE





Comme chaque année, les cérémonies des nouveaux arrivants, et de remise des médailles du travail se dérouleront le même jour, à savoir le samedi 23 mars 2019 à 15 h en salle du conseil municipal.

Les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître via le coupon réponse ci-dessous à retourner en mairie ou bien en envoyant un mail à accueil@grisy-suisnes.fr

COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom :
Prénom :
Adresse:
Téléphone :
E-mail:
Date d'installation :
Nombre de participants :

A retourner: Mairie - Place de la Mairie - BP 1 - 77166 GRISY-SUISNES

ETAT CIVIL 2018



Naissances

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.

17/01/2018 APERT Méline, Cécile, Estelle 17/01/2018 DUBART LECOINTE Raphaël, Thierry, Guy, Joseph 29/01/2018 BAZIN Tya, Jacqueline, Ghislaine

27/02/2018 CHERIF Inès 04/07/2018 MASSÉ STEMPFLET Thomas, Maurice, Christian 20/03/2018 MALEMANCHE Louise, Dominique, Lydia 06/08/2018 DA SILVA Chloé

09/04/2018 BRIOY Théo, Edouard, Michel 06/08/2018 VINET Léonore, Marie

18/04/2018 DENHEZ Aélia, Julie ROBERT Logan, Carlos, Claude 14/08/2018 03/05/2018 KAPUT Piotr, Jan DELCAMBRE Romane, Patricia, Marie 26/08/2018

26/05/2018 GOUÉRY Louise, Agathe 04/09/2018 GERBAUX Alice, Catherine, Hélène 28/05/2018 BOUTEILLE HA Nina, Mai-Lan 30/09/2018

ISAC Mattéo 19/06/2018 OUAZÉNE Anis 21/10/2018 HIMED Cloé, Françoise, Yolande

15/11/2018 JANNIER Anna

17/12/2018 RAMSPACHER Élise, Daphne

Mariages



10/02/2018 BOATEMAA PREMPEH Sally - BOURGOIS Jérémie 17/03/2018 GALPIN Marjolaine - NDAO Mame JOHNSON Tifany - EVAIN Gaëtan 14/04/2018 30/06/2018 STROZYNSKI Sandrine - COCHET Adrien 30/06/2018 COTTINEAU Jessy - TSAMBOUCOS Nicolas 07/07/2018 ORIOT Marine - TALLET Damien 01/09/2018 DUGUET-OSSONCE Sabine - GALPIN Jean 01/09/2018 WERNOTH Kalypso - VANO Jacques 15/12/2018 COELHO Gwenaëlle - THIÉBOT Marwin



Décès

03/01/2018 DIARRA Malia, Fanta, Adja, Luccia 09/01/2018 WOJTOWIEZ Madeleine, Pauline épouse GRÉVIN STEVENART Jean 16/02/2018 13/03/2018 BOGOSTA Michel 12/07/2018 COLL Eugène, Philippe 17/03/2018 SADDI Michel 01/08/2018 VAREILLES Didier, Philippe, Michel

19/03/2018 MONTULLÉ Julien 01/09/2018 **CARAMELLE Thibault**

19/04/2018 PAKULA Jean 28/09/2018 LACOUR Roger 21/04/2018 BEENEN Thierry

10/11/2018 GOYER Michel, Gérard, Claude 19/06/2018 SANANIKONE Sourichanh

21/11/2018 MARCHESI-GRANDI Micheline épouse MATTHEY 08/07/2018 CHAUVEAU Joël, Jacques 13/12/2018 ROUOT Jeannine épouse BOUHADANA

 Votre conseillère en immobilier vous présente ses iadfrance.fr Sandrine **DURAND** Un projet immobilier en 2019 ? Contactez-moi! (S) Honoraires adaptés Réseau de proximité Recherches personnalisées Large diffusion des annonces



Calendrier des manifestations

Février

CONFÉRENCE SUR LE SOMMEIL - MSA

Mardi 12 février 2019 - 14 h à 16 h Salle Mme HÉGOT

Mars

CONFÉRENCE « BOUGAINVILLE ET LES ROSES »

MUSÉE DE LA ROSE vendredi 15 mars à 19 h 30 Musée de la rose

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS Mardi 19 mars 2019 - 11 h 30 Monuments aux Morts

MÉDAILLÉS DU TRAVAIL / NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 23 mars 2019 - 15 h Salle du conseil municipal

Avril

CHASSE AUX ŒUFS - COMITÉ DES FÊTES Dimanche 14 avril 2019 - 10 h à 12 h Square du gymnase

Mai

COMMÉMORATION VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Mercredi 8 mai 2019 - 11 h 15 Monument aux morts

BOURSE AUX JOUETS - CCAS

Samedi 11 mai 2019 - 10 h à 17 h Salle polyvalente

FÊTE FORAINE

Samedi 11 et dimanche 12 mai 2019 Place de la mairie

ÉLECTION EUROPÉENNES

Dimanche 26 mai 2019 - 8 h à 19 h Salle polyvalente et salle Françoise COURBOIN

BROCANTE - COMITÉ DES FÊTES

Jeudi 30 mai 2019 Place de la mairie

SOIRÉE CONCERT/KARAOKÉ - LA CLÉ DES CHANTS

Samedi 11 mai 2019 Salle polyvalente

NUMEROS D'URGENCE COTÉ Pratique

➤ SAMU : 15 ➤ Police : 17 ➤ Pompiers : 18

► Appel d'urgence européen : 112

► Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)

► SOS Médecins : 0 820 07 75 05

SERVICES MEDICAUX LOCAUX

▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17

MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
 MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40

▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71

▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07

► COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07

MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07

► CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeuthe : 01 60 62 26 26

▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeuthe : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

TELEPHONES PRATIQUES

► Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78

▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40

► École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43

▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82

C.N.D.R.: 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56

Pôle emploi 3949 -

Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT

► CAF 08.20.25.77.10 -

21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN

► CPAM 3646 -

CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3

▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES

► URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77

► URGENCE GAZ: 08.00.47.33.33

Food Truck Churrasqueira





R.R.R.R.R.R.R.R.

L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.

Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 11 février Vendredi 15 février Lundi 25 février

Lundi 11 mars Vendredi 15 mars Lundi 25 mars

Lundi 8 avril Vendredi 19 avril Lundi 22 avril

Lundi 6 mai Vendredi 17 mai Lundi 20 mai

Lundi 3 juin Vendredi 21 juin Lundi 17 juin TRI SELECTIF ENCOMBRANTS TRI SELECTIF

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF





Toute l'équipe municipale



vous présente ses Meilleurs Vœux pour la nouvelle année.